



MATTHIEU ORPHELIN

ÉCOLOGIE • DÉMOCRATIE • SOLIDARITÉ

Député de la 1ère circonscription du Maine-et-Loire



Comment ai-je dépensé mes frais de mandat au deuxième trimestre 2021 ?

D'avril à juin 2021, j'ai dépensé 8 164€ soit 2 721€ par mois (ce qui représente 51% de l'avance de frais de mandat trimestrielle). Comme pour les trimestres précédents, je reste donc sur un rythme de consommation plus faible que la normale, en raison des restrictions COVID (sur la présence à l'Assemblée, les déplacements et les événements), ainsi que des moindres déplacements de parlementaire en juin 2021 (campagne des élections régionales).

Tous mes frais sont justifiés dès le 1er € (je n'utilise pas la tolérance de 150 € non justifiés par semaine) et contrôlés par un expert-comptable. Pour ce trimestre, aucune facture n'est manquante.

La répartition des frais par grands postes de dépenses est la suivante :

Les frais liés à la permanence parlementaire (location des lieux, fonctionnement lié) représentent un budget mensuel de 1 620€. Ils sont stables par rapport au trimestre précédent.

Les frais de déplacements sont stables et représentent un budget mensuel de 497€.

Les frais dits d'hébergement et de repas représentent 167€ par mois et sont en baisse par rapport au trimestre précédent.

Les frais de communication et documentation sont en forte baisse, avec un budget de 103€ par mois. Le trimestre précédent, ils comprenaient l'abonnement numérique annuel à la presse locale ainsi que des frais de graphisme.

Les frais de représentation et de réception, déjeuners ou dîners où j'invite des partenaires et acteurs de terrain ou de la société civile, sont en baisse à 323€ par mois.

Les dépenses diverses se limitent aux frais bancaires, soit 11€ par mois.

Utilisation de l'avance de frais de mandat : deuxième trimestre 2021

